

Les éléments du dossier de demande d'un certificat/Attestation de conformité environnementale au Burundi

Les éléments du dossier de demande d'un certificat/Attestation de conformité environnementale au Burundi sont les suivants :

1. Lettre de demande du certificat de conformité environnemental et social adressée au Ministre ayant l'environnement dans ses attributions avec copies au Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) et le (la) Directeur (trice) de l'Environnement et changement climatique à l'OBPE) ;
2. Rapport de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ;
3. Statuts de l'entreprise/société
4. Registre de commerce de l'entreprise/société
5. Numéro d'identification fiscale (NIF) de l'entreprise/société
6. Attestation d'exonération s'il y a exemption du TVA ; au cas contraire paiement des frais y relatifs
7. Attestation de non redevabilité fiscale
8. Assurance chantier
9. Attestation de vacance du terrain délivré par l'administrateur de la commune où se trouve le site
10. Copie du mandataire de l'entreprise (Copie passeport ou CNI)